



EXTRAIT DU REGISTRE
des délibérations du Conseil Communautaire
de la Communauté de Communes de l'Atrébatie

Département du Pas de Calais
Arrondissement d'Arras

Séance du 25/03/2009

Date de la convocation
18/03/2009

Date d'affichage
18/03/2009

Nombre de membres
Afférents au Conseil
Communautaire : 46
En exercice : 40
Votants : 43

L'an 2009 et le 25 Mars à 20 heures, le Conseil Communautaire sous la présidence de Pierre GUILLEMANT, Président, régulièrement convoqué, s'est réuni en Salle Polyvalente d'Avesnes le Comte, sur convocation du 18/03/2009

Présents : Melle PIETTE Francine, MM : ACCART Michel, ASQUIN Pierre, BAILLEUL Alain, BECOURT Daniel, BOUTIN Christophe, BUDZILO Edouard, CARTON Philippe, CORNU Bernard, CREPIN Jean-Claude, DARTOIS Gilbert, DECOIN Albert, DECOTS Eric, DENEUX Jacques, DEPREZ Philippe, DESAULTY Yann, DOMART Christian, DUPUIS Jean-Pierre, GONTIER Benoit, GUILLEMANT Pierre, HULOT Alexandre, HUTIN Christian, LAMBERT Louis, LAPOTRE Martial, LASSELIN Georges, LAVIGNE Raymond, LECOMTE Denis, LESOING Daniel, MAYEUR Gerard, MAYEUR Pierre-Albert, NORMAND Xavier, PICQUE Jean, RATTIER Jean-Marie, SEINGIER Hubert, SOYEZ Maurice, THELLIER Jean-Jacques, VAROQUI Jean-François, VASSEUR Guy, WACHEUX Raymond
Suppléant(s) : BUDZILO Edouard (de M. DESFRANCOIS Jean), HUYGHE Thérèse (de M. COUTOULY Christophe)

Absents : Absent(s) ayant donné procuration : MM : HERMANT Claude à M. CREPIN Jean-Claude, LEGRAND Pascal à M. GUILLEMANT Pierre
Absent(s) : MM : BACQUEVILLE Francis, COUTOULY Christophe, DESFRANCOIS Jean, DUFRESNE Pierre-Henri JURAS Richard

Excusé(e)(s) : Excusé(s) ayant donné procuration : Mme DETOURNE Françoise à M. DARTOIS Gilbert

Secrétaire : Monsieur Henri HOGUET

Objet de la délibération : Décision Modificative sur le budget général de la Communauté de Communes

Monsieur le Président rappelle qu'une dépense de fonctionnement relative à la fabrication de panneaux signalétiques a été votée au budget primitif 2009.

Il précise que cette dépense doit figurer en section d'investissement et non en section de fonctionnement comme cela a été proposé.

Il convient de donc prendre une décision modificative telle que définie ci-après :

Dépenses de fonctionnement :

- Au compte 6042 " Achats de prestations de services "	- 23 500 €
- Au compte 023 " Virement en section d'investissement "	+ 23 500 €

Réf : 2009_040

A l'unanimité
Pour : 43
Contre : 0
Abstentions : 0

Mention exécutoire : Oui

Dépenses d'investissement :

- Au compte 2181-51 " installations générales, agencements
et aménagements divers " + 23 500 €

Recettes d'investissement :

- Au compte 021 " Virement de la section de fonctionnement " + 23 500 €

Après concertation, les membres du conseil communautaire acceptent la décision modificative
comme présentée ci-dessus.

Acte rendu exécutoire
après dépôt en
PREFECTURE DU PAS DE
CALAIS
le : 09/06/2009
et publication ou notification
du :

Le Président
de COMMUNES
81 rue d'Arras
59500 Hemmaville
03 24 59
Pierre GUILLEMANT
de l'ATREBIET